Le bois Énergie

INFO-> ÉNERGIE

Professionnels

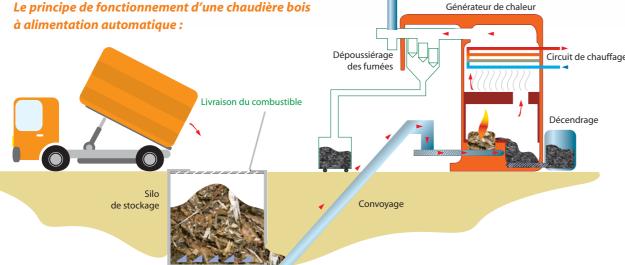
pour la production de chaleur



ource d'énergie économique, renouvelable et créatrice d'emplois locaux, l'énergie bois possède un potentiel de développement important avec les chaudières à bois déchiqueté.

La quantité de bois mobilisable dans le Puy-de-Dôme est estimée à 220000 tonnes, soit l'équivalent de 45000 tep (tonne équivalent pétrole). Ce volume de ressource permettrait de chauffer quelque 40000 équivalents logements. Le bois énergie permet de valoriser l'ensemble des sous-produits issus de la filière bois : bois d'éclaircie, produits connexes de scierie et bois de rebuts. Le combustible se présente le plus souvent sous la forme de bois déchiqueté (plaquette forestière, écorces ou bois de rebut broyé) ou de granulés constitués de sciure compactée.

Le fonctionnement Le principe de fonctionnement d'une chaudière bois



- Le combustible bois est stocké dans un silo adjacent à la chaufferie. Un système d'extraction et d'alimentation automatique achemine le combustible jusqu'au foyer de la chaudière. Les techniques modernes de régulation permettent de maîtriser efficacement la combustion avec des rendements supérieurs à 80 %.
- Le chauffage au bois assure un confort thermique comparable aux autres énergies et permet de bénéficier d'une fiscalité avantageuse dans le cadre de réseaux de chaleur (TVA 5,5 % sur l'abonnement et l'achat d'énergie).



INFO-> ÉNERGIE

Professionnels





Pour mener à bien un projet, il est important de :

- Connaître les besoins thermiques du ou des bâtiments ;
- Optimiser le dimensionnement de la chaudière bois ;
- Étudier la pertinence de constituer un réseau de chaleur ;
- Prévoir ou disposer à la conception d'un emplacement favorable à l'implantation du silo de stockage (accolé à la chaufferie, accès pour livraison...);
- S'assurer de l'engagement d'un fournisseur de combustible (garantie sur la quantité, la qualité et le coût);
- Adapter le combustible à la technologie de la chaudière (granulométrie, humidité).



Un dispositif de financement

Des aides financières existent pour la réalisation d'installation de nouvelles chaufferies bois. Elles sont calculées sur la base de "l'assiette éligible "suivante :

• Secteur non concurrentiel (collectivités, etc.):

Assiette éligible = Investissement "bois" - Investissement solution alternative (ou de référence)

Secteur concurrentiel (entreprises, etc.) :

Assiette éligible = Investissement "bois" - Investissement solution alternative (ou de référence) (Economies de consommation durant les cinq premières années + Recettes éventuelles)

Aide à l'installation	Taux de subvention maximum
Maîtrise d'ouvrage publique	60 %
TPE-PME	40 %
Autres	30 %

L'ensemble des projets d'investissement devront être étayés par une étude de faisabilité, elle-même subventionnée jusqu'à un taux maximum de 70 %.

Des aides financières existent également pour la structuration de filières d'approvisionnement : acquisition de matériels spécifiques au conditionnement (broyeur, cribleur, etc.) et au stockage de combustibles (hangar, etc.).

La démarche

L'instruction des dossiers de demande d'aide financière est assurée par l'Aduhme pour le compte de l'ADEME, de la Région Auvergne et du Département du Puy-de-Dôme.

Energies: Mieux les penser pour moins dépenser **Vous pouvez agir!**

Contactez-nous au: 04 73 42 30 90 eie@aduhme.org

Service d'information et de conseil gratuit sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables



129, avenue de la République 63100 CLERMONT-FERRAND www.aduhme.org





